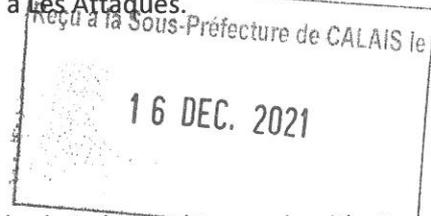


Nombre de membres		
Afférents au Conseil Syndical	Présents	Votants
30	18	18

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre à 18h00, le comité Syndical légalement convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, 321 rue de Londres, à Les Attaques.



ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le président de séance : Vermersch Guy (Oye Plage)

Larue Etienne (Autingues), Peron Bertrand (Balinghem), Bachelard Grégory (Bouquehault), Demilly Bruno (Campagne-lès-Guînes), Péraldi Antoine (CCPO), Dumont Deseigne Véronique, Martin Fabrice (GCTM), Defachelles Laurent (Hocquinghem), Desbarbieux Patrick (Landrethun-lès-Ardres), Audubert Guillaume (Licques), Delabasserue Franck (Louches), Louchez Jacques (Offekerque), Fournier Marie Cécile (Oye Plage), Vasseur Guy (Rodelinghem), Pollaert Thierry (Saint-Folquin), Fasquel Philippe (Saint Omer Capelle), Doye Jean Pierre (Sanghen).

ETAIENT EXCUSES :

Lecigne David (Bainghen), Poussiere Thierry (Brêmes-les-Ardres), Dumont Pierre Henri, Mignonet Philippe, Deniele Vampouille Nadine (GCTM), Majewicz Olivier (Oye Plage).

ETAIENT ABSENTS :

Briez Patrick (Andres), Vandenbergue Jean Claude, Dupont Christophe (CCPO), Fiori Xavier (Guemps), Rohart Marie André (Herbinghem), Way Patrick (Nouvelle-Eglise), Vamparys Brigitte (Zutkerque), Levreay Olivier (Vieille-Eglise).

Pouvoir :

Madame Deniele Vampouille Nadine donne pouvoir à Madame Dumont Deseigne Véronique.
Madame Fournier Marie Cécile est désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION Comité
N°2021 – 38**

OBJET : PRIX DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Monsieur Vermersch, Président présente la délibération suivante :

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter le prix de l'assainissement pour l'année 2022.

Par conséquent, les membres du bureau proposent la tarification suivante pour l'année 2022 :

Un prix d'abonnement de 74 € HT

Par variable 1.85 € HT par m3

Après en avoir délibéré, le Comité vote à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

- Compte tenu de l'envoi en sous- préfecture le
- Et de la publication le 20 DEC. 2021

GUY VERMERSCH



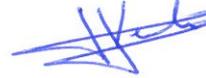
Le Président

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

15 DEC. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



GUY VERMERSCH

